



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-2

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 29 mars 2021, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1251 ORDONNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR UNE NOUVELLE RUE, D'URBANISATION DU CHEMIN SAINTE-MARIE ENTRE LA RUE JAYWOOD ET LE CHEMIN PINCOURT, D'AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION SAINTE-MARIE ET DES ANGLAIS, DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON D'ACCUEIL INCLUANT L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DE STATIONNEMENTS ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES, AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 5 059 000 \$ ET SES AMENDEMENTS POUR AUGMENTER LA DÉPENSE À 6 070 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement écrite tenue du 7 au 22 avril 2021 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 avril 2022.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 20 avril 2022.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca